

Solvéo, c'est l'histoire d'une PME familiale française créée il y a plus de 30 ans. A l'origine, spécialisée dans les travaux et l'ingénierie électrique par le biais de la société Matéos électricité, elle s'est diversifiée depuis 2008 dans le développement de projets faisant appel aux EnR, exploitants en association avec les collectivités territoriales et le monde agricole. Entreprise à taille humaine, elle valorise les ressources énergétiques fournies par le territoire Français en s'appuyant sur l'expérience et de l'expertise de ses collaborateurs, hommes et femmes de conviction, réparties sur l'ensemble du territoire. Les responsables de projets basés à Toulouse, Nantes, Lyon, Paris... sont à l'écoute des attentes locales pour répondre rapidement et avec application aux exigences de concertation.

Grâce à un savoir-faire reconnu depuis près de 20 ans, Solvéo affiche alors son ambition de devenir rapidement un acteur référent dans la production d'électricité verte. En luttant contre le changement climatique, l'énergie éolienne et photovoltaïque participent à long terme au maintien de la biodiversité des milieux naturels ainsi qu'à contrer le changement climatique :

« Le développement des énergies renouvelables est une nécessité pour l'avenir de notre planète, participons ensemble à produire de l'électricité verte... »

#### POUR ALLER PLUS LOIN

**ADEME** (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie)  
<http://www.ademe.fr/>

**SER** (Syndicat des Energie Renouvelables)  
<http://www.enr.fr/eolien-terrestre>

**Solvéo Energie**  
[www.solveo-energie.com](http://www.solveo-energie.com)

**Votre Interlocuteur**  
Adeline Mancel  
[a.mancel@solveo-energie.com](mailto:a.mancel@solveo-energie.com)  
06 25 94 64 23



## BULLETIN D'INFORMATION #1

# PARC EOLIEN DE NANTEUIL

- ÉTUDES DE FAISABILITÉ -

L'énergie éolienne est une solution performante et écologique en phase avec les orientations de la politique énergétique française. Cette ressource apporte une énergie produite et consommée localement ainsi que de nouveaux moyens financiers pour les collectivités.

Dans ce cadre et parce que l'éolien est avant tout un projet de territoire, Solvéo Energie étudie en accord avec vos élus, les possibilités d'implantation d'un parc éolien sur votre commune. Il s'agit d'une des premières conditions avant le lancement des études techniques et environnementales.

Des premiers contacts avec les propriétaires fonciers et exploitants agricoles ont été réalisés afin de valider la capacité de la zone d'implantation potentielle.

Un chargé de projet Solvéo Energie sera votre interlocuteur lors du développement du projet éolien sur votre territoire. Il s'appuie sur l'expertise de bureaux d'études indépendants pour mener à bien les différentes études nécessaires au dépôt des autorisations nécessaires à la construction de projet éolien. Il reste l'interlocuteur principal auprès des services de l'Etat lors de l'instruction du projet et de l'enquête publique.

2017

ETUDES  
EXPLORATOIRES

2017

ETUDES  
FAISABILITÉ DU PROJET

2017 - 2018

ETUDES  
DE CONCEPTION

2018 - 2019

PROCÉDURES  
ADMINISTRATIVES :  
INSTRUCTION

2020 - 2021

FINANCEMENT,  
CONSTRUCTION  
& MISE EN SERVICE

20 ANS MINIMUM

EXPLOITATION

DÉMANTÈLEMENT

Une production d'électricité décentralisée, **renouvelable et disponible** qui utilise une **ressource gratuite et inépuisable : le vent**. L'énergie éolienne, une solution **performante** et **écologique** en phase avec les orientations de la politique énergétique française.

## LE DÉVELOPPEMENT DU PROJET

Le développement d'un projet éolien commence par l'identification d'un site, une période de concertation avec les collectivités locales et les propriétaires fonciers, la réalisation des études environnementales et l'obtention des autorisations administratives. Reste enfin les travaux de préparation du site, l'approvisionnement et le montage des éoliennes, le raccordement au réseau électrique et la mise en service.

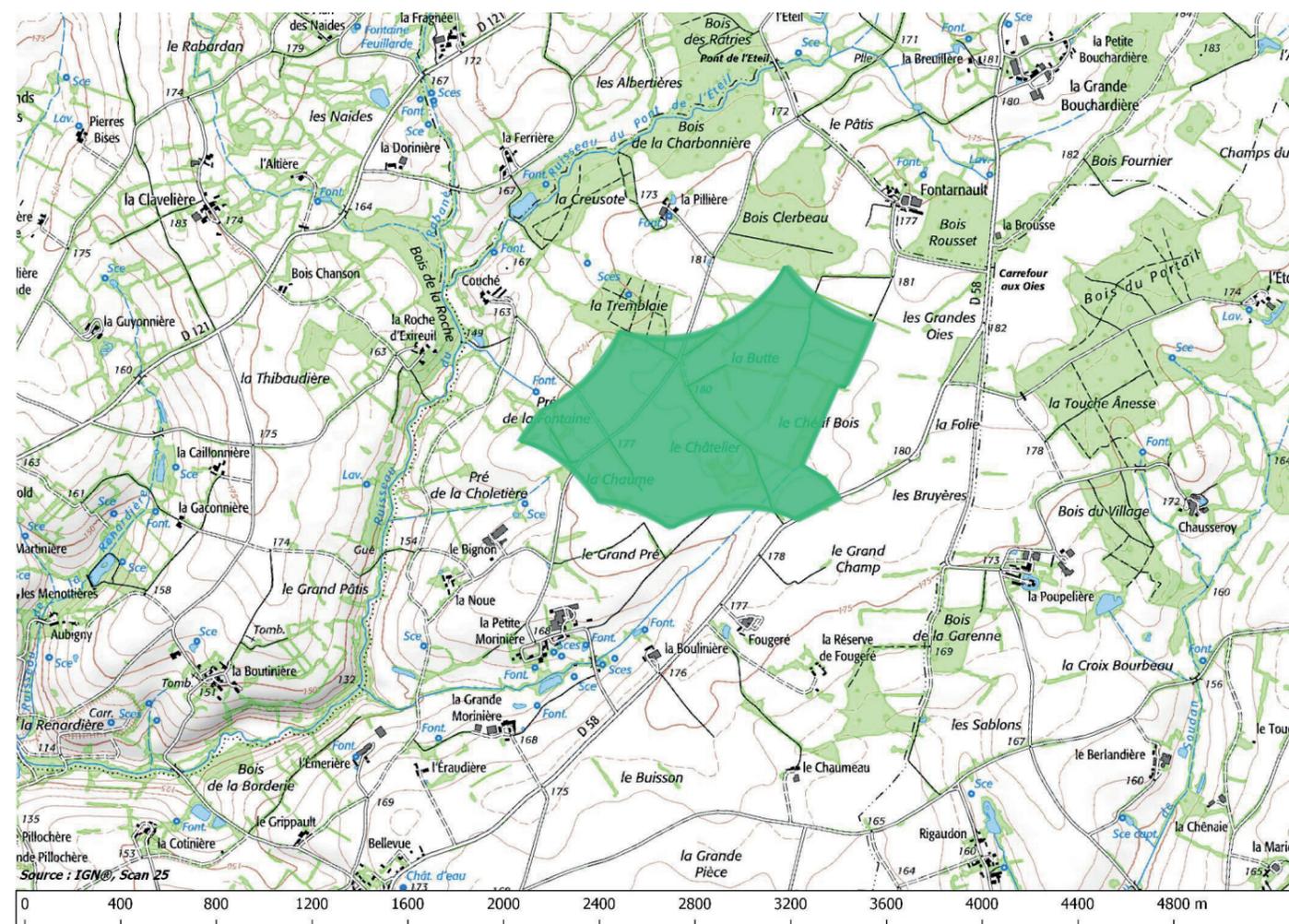
## LES QUALITÉS DE SÉLECTION DU SITE

- Éloignement des zones habitées et des infrastructures existantes
- Topographie favorable pour le gisement éolien
- En dehors de toutes contraintes aéronautiques et hertziennes
- En cohérence avec les zones de protection environnementale
- Située à distance du patrimoine architectural
- Raccordement au réseau électrique

## QUELLES SONT LES AUTORISATIONS NÉCESSAIRES ?

- Demande d'autorisation environnementale (changement de réglementation en Juillet 2017) qui regroupe plusieurs autorisations telles que l'autorisation ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) d'exploiter, l'ancien permis de construire...
- Le dossier est instruit par la préfecture qui prendra une décision au regard des avis formulés par :
  - Le commissaire enquêteur suite à l'enquête publique
  - Les services de l'état au travers de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites
  - La commune accueillant le parc
  - Les communes situées aux alentours et jusqu'à 6km

## ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE SUR LA COMMUNE DE NANTEUIL



## EN FRANCE

Dans le contexte français caractérisé par la prédominance de l'énergie nucléaire et des combustibles fossiles pour produire l'électricité, la diversification du bouquet énergétique passe par une utilisation accrue des énergies renouvelables.

L'éolien s'inscrit dans les grands objectifs du Grenelle de l'Environnement du « **3 X 20%** » :

- **20 %** de consommations d'énergie
- **20%** d'émissions de gaz à effet de serre
- + **20%** de production d'énergies nouvelles

Objectif national de **25 GW éoliens installés en 2020**, dont **19 GW terrestres**. Au 31 Mars 2017, la puissance du parc éolien français atteint les 12.1 GW soit 60%.

## L'ÉOLIEN EN CHIFFRES (en France)

 **4.8 %** de la consommation électrique française

 **+ de 6 Millions** de foyers alimentés par l'énergie éolienne\*

 **14 700** emplois éoliens

 **600 000 Millions** d'économies sur la balance commerciale énergétique Française par an.

 **Une éolienne de 3MW** fonctionnant 2.300h produit 6.900.000 kWh Soit environ **2100 foyers\* hors chauffage** ou 1500 foyers\* avec chauffage électrique.

\*foyer constitué en moyenne de 3 personnes